

LES ECHOS DE SAINT-MAURICE

Edition numérique

Jean-Emile TAMINI

Les châtelainies savoyardes de la vallée
du Rhône I

Dans *Echos de Saint-Maurice*, 1929, tome 28, p. 257-265

© Abbaye de Saint-Maurice 2011

Les Châtellenies savoyardes

de la vallée du Rhône

La Savoie, on ne saurait en douter, joua dans notre pays un rôle de premier plan au moyen-âge.

A leur arrivée en Valais, les Romains avaient trouvé quatre Cités gauloises ; ils les unirent en une sorte de confédération qui, finalement, constitua une cité unique. Les Burgondes et les Francs maintinrent cette unité, mais au X^e siècle le Valais est partagé en deux *pagi* : le comté du Valais qui fut donné à l'évêché de Sion par Rodolphe III, dernier roi de Bourgogne, en septembre 999, et le Vieux Chablais, qui passa vers 1034 à la Maison de Maurienne-Savoie. De plus, les représentants de celle-ci, à la suite de l'alliance d'Humbert aux Blanches Mains avec une comtesse de Lenzbourg-Granges ⁽¹⁾, en qualité d'abbés commendataires de St-Maurice, par des achats et des échanges, et aussi par le succès de leurs armées, réussirent, du XI^e au XII^e siècle, à acquérir, en territoire épiscopal, des seigneuries, au-dessous et même au-dessus de la Morge, jusqu'à Mœrel-Grengiols dans le Haut-Valais. De son côté, l'évêque tenait Morcles, Massongex, Bex et Montreux dans le Chablais.

Ainsi, les deux rivaux possédaient des domaines dans les Etats l'un de l'autre, ce qui amena de fréquents démêlés et des conflits armés, déjà au XII^e siècle. Pour y mettre fin, le comte Pierre, justement appelé le Petit Charlemagne, imposa, après deux campagnes heureuses contre l'évêque Henri de Rarogne, *momentanément*, et son successeur Amédée VII, le comte Rouge, par le traité du 21 août 1384, *définitivement*, la Morge de Conthey comme limite entre les deux souverainetés. Cet état de choses dura jusqu'à la défaite savoyarde de la Planta et la conquête par les Haut-Valaisans du Bas-Valais jusqu'à la Vièze de Monthey, en 1475. Enfin, le 4 mars 1569, le traité de Thonon, rendant à la Savoie les mandements d'Evian et de St-Jean d'Aulps occupés le 4 avril 1536, attribua pour toujours au Valais le mandement de Monthey jusqu'à la

(1) M. Tamini se propose d'établir cette alliance dans un travail spécial sur les Origines de la Maison de Savoie, que nous espérons prochain. (Rééd.)

Morge de St-Gingolph, pour l'indemniser de ses frais d'occupation ⁽¹⁾. Depuis, le territoire de notre canton n'a plus subi de changement.

Ainsi la Savoie conserva, pendant plus de cinq siècles, le bassin inférieur du Rhône. Nos populations connurent le régime paternel et sage de ses princes. Qui visite les archives de Turin ne peut que confirmer pareil jugement. A la cession de la Savoie à la France, après 1859, l'on s'empressa de transporter ces témoins d'un lointain passé dans la capitale du Piémont ⁽²⁾. Là se conservent, avec un soin minutieux, les comptes de gestion de toutes les châtelles savoyardes, et, par conséquent, dès châtelles valaisannes, depuis 1258, sous l'administration du comte Pierre.

En renvoyant à plus tard une étude de plus longue haleine sur les princes de Savoie dans la vallée du Rhône, voici, sur leurs châtelles dans notre pays, un humble travail, qui pourrait intéresser les lecteurs des *Echos* et apporter quelque contribution à l'histoire du Valais romand. Brièvement, je parlerai dans une *première* section de l'organisation générale savoyarde ; dans une *seconde*, des châtelles ou mandements ducaux du bassin du Rhône, avec leurs territoires, leurs juridictions, leurs droits, et leurs titulaires connus ; dans une *troisième*, des principaux châteaux ; enfin, j'effleurerai la question de la formation des communes dans la *Quatrième*.

I SECTION. ORGANISATION GÉNÉRALE.

CHAPITRE I.

Coup d'œil sur les possessions savoyardes du Bas-Valais.

Comment la Savoie administrait-elle le bassin du Rhône au moyen-âge? De bonne heure, elle occupa les châteaux de Conthey, de Saillon, Monthey, St-Triphon, Chillon, etc. Ses officiers, revêtus d'abord d'une autorité plutôt militaire, s'arrogèrent lentement des compétences d'administration

(1) Imesch. — Boccard, p. 191.

(2) Archives de Turin, inventaire des écritures concernant la province du Chablais.

et de police. Les châtelains savoyards arrivèrent de la sorte à cumuler dans leurs mains tous les pouvoirs, s'imposant aux populations de leur juridiction.

Au XII^e siècle déjà, les comtes de Maurienne-Savoie donnaient leur attention à leur domaines situés dans nos régions. Ainsi, Humbert III conclut en 1150 un arrangement avec l'Abbé de St-Maurice, touchant ses droits à Bagnes, puis le traité de la Morge avec le prince-évêque Conon de Sion en 1179 ⁽¹⁾ ; son fils Thomas intervint pareillement en 1190, 1019, 1224, etc. ⁽²⁾. Il appartenait, pourtant, au comte Pierre, habile administrateur autant que guerrier valeureux, d'organiser les Etats de Savoie, de les diviser en bailliages et ceux-ci en châtelannies ou mandements, avec des officiers compétents, en Valais comme ailleurs, et d'élever ou réparer des châteaux importants, dont les ruines attestent encore ses ressources et sa puissance.

A la fois simple et complète cette organisation se conserva des siècles durant, non seulement dans les Etats de Savoie, mais dans le Bas-Valais sujet des Dizains et dans le Pays de Vaud soumis aux Bernois. Voilà qui atteste le génie administratif de ce prince, que la postérité, au-delà des monts surtout, ne me semble pas suffisamment apprécier.

Le Vieux Chablais s'étendait de la croix d'Autan, au-dessous de Martigny, jusqu'au lac. Souveraine du pays depuis 1034, la Savoie y possédait, au XIV^e siècle, les châtelannies de Vevey, Montreux, Chillon, Aigle, Monthey et St-Maurice.

En outre le comte occupait, en territoire épiscopal, les châtelannies de Saxon, St-Brancher, Saillon et Conthey ; il avait des droits à Ayent, Hérens, Granges, Chalais, Bas-Châtillon (Niedergestlen), et possédait le petit comté de Mœrel-Grengiols.

L'échange de 1260 ⁽³⁾ momentanément, définitivement le traité du 21 août 1384 lui assurèrent la majorie d'Ardon-Chamoson et la châtelannie de Martigny. De son côté, il abandonna à l'évêché de Sion ses possessions

(1) Gremaud, I, 109.

(2) Gremaud, I, passim.

(3) Gremaud, II, 42.

au-dessus de la Morge, de sorte que cette rivière formât la limite entre les deux Etats ⁽¹⁾.

De ce fait, les princes savoyards devenaient maîtres de tout notre Bas-Valais actuel. Ils possédaient déjà entre la Morge et la Dranse les châtellemies de Conthey, avec les métralies de Fey et de Nendaz, les majories d'Hérémece, de Brignon, de Clèbes et de Heis, la grande majorité d'Ardon-Chamoson-St-Pierre, la châtellemie de Sailon avec la métralie de Riddes, le vidomnat-métralie de Leytron et la saltérie de Fully-Branson, la châtellemie de Saxon, de laquelle relevaient les métralies de Bagnes et de St-Brancher qui constitueront à leur tour châtellemie, enfin la châtellemie de Martigny ⁽²⁾.

Toutes ces terres dépendaient de Chillon, centre de l'administration savoyarde de la vallée du Rhône jusqu'à la conquête bernoise de 1536, centre auquel elles faisaient des prestations de tous genres et dont elles recevaient les directives ⁽³⁾.

CHAPITRE 2.

Le bailli.

Les Etats de Savoie se divisaient en bailliages — vers 1300, on en comptait huit —. Ceux-ci se partageaient en châtellemies ou mandements. A la tête du bailliage se trouvaient deux officiers supérieurs : le bailli et le juge.

Présidant à l'administration civile, le bailli veillait au maintien de l'ordre, à l'application des statuts de Savoie, à l'exécution des mesures de justice et police ; pour tout dire, il avait l'administration civile et militaire dans tout le Chablais et le Bas-Valais. De son autorité relevaient, plus ou moins, toutes les seigneuries. Il prenait, en qualité de gouverneur de la province, les mesures militaires nécessaires à la sécurité de son territoire, levait et commandait le contingent de troupes du bailliage en temps de guerre.

Cet officier habitait le plus souvent Chillon, forteresse réparée par le comte Pierre en 1265. Parfois, il

(1) Boccard, p. 95.

(2) Archives de Turin.

(3) Comptes de Turin.

transportait ailleurs son siège, selon les événements, à Evian ou même à Conthey, qui eut quelques baillis, à la fois titulaires de la châteltenie, sans doute à cause de la tension entre le prince-évêque de Sion et le duc, au XV^e siècle ⁽¹⁾.

Si, avec ses attributions administratives et militaires, le bailli jouissait de quelque pouvoir judiciaire, il n'agissait qu'en vertu de la charge de chef de la châteltenie qu'il revêtait simultanément... et seulement dans sa compétence et dans les limites de son territoire.

Le bailli était nommé pour un an, dit Hoppeler ⁽²⁾, mais il était rééligible. De fait, ces dignitaires demeuraient plutôt quelques années en fonctions. L'on voyait même se succéder des membres de la même famille, à Chillon ainsi que dans d'autres châteltenies ⁽³⁾. Ces titulaires rendaient régulièrement compte de leur gestion à une chambre appelée à cet effet la Chambre des comptes.

Ils avaient parfois un lieutenant ou vice-bailli, surtout s'ils s'absentaient ou cumulaient les fonctions de châtelain d'un mandement autre que celui de Chillon ⁽⁴⁾.

Des feudataires cherchaient à dénouer les liens qui les rattachaient à leur suzerain. Ils ne rendaient plus d'hommage-lige, ne payaient plus de redevances, plus d'usages. Pierre tira son épée pour les y soumettre ; puis il s'employa à racheter partout dans ses Etats les droits des tiers pour les transmettre à sa Maison. Il acquit ainsi l'avouerie de Port-Valais avec les pêches du Rhône et du Léman, en 1252 ⁽⁵⁾ ; la métairie de St-Brancher en 1259 ⁽⁶⁾ ; le château de Saxon en 1263 ⁽⁷⁾ ; etc..

En cela, il imitait son père Thomas qui avait obtenu Saillon par échange ⁽⁸⁾ en 1231 des seigneurs de l'endroit.

Toutes ces terres acquises, ces censes, ces dîmes, ces moulins, ces fours, enrichissaient le trésor pour qui en savait tirer parti. A l'effet d'organiser les finances, Pierre

(1) Liste des châtelains de Conthey (Turin).

(2) Hoppeler, 253.

(3) Listes des châtelains (Turin).

(4) Listes des châtelains de Conthey et d'Evian.

(5) Gremaud, I, 462.

(6) Gremaud, II, 34.

(7) Gremaud, II, 87.

(8) Gremaud, I, 294.

institua, à côté du bailli et du châtelain, des receveurs et des trésoriers. En font foi les comptes conservés à Turin, comptes de Martigny, de Saillon, de Chillon ⁽¹⁾. Ainsi, les notes de Pierre Doës, receveur du comte Pierre à Martigny, commencent à la Purification de 1260. Les nobles Pierre et Jacques de Martigny, Ulric de Gesenay et d'autres partisans de l'évêché de Sion, ancien propriétaire de la châtelainie, s'attirèrent de fortes amendes à cause de leur attachement au prince-évêque, leur ancien souverain ⁽²⁾.

Liste des Baillis du Chablais et du Genevois

Dans les Etats de Savoie, les baillis apparaissent depuis 1260. Ainsi, en 1261, Etienne de Feugère fonctionnait comme tel dans les terres de l'illustre comte Pierre ; Hugues de Palésieux, peu après, pour le pays de Vaud ; en Savoie, Godefroy d'Amaysin ; le seigneur Guichard pour le Genevois. Bien qu'ils n'en portent pas expressément le titre, les châtelains de Chillon semblent déjà revêtir les compétences de bailli : ils communiquent avec les châtelains de la vallée du Rhône et de l'Entremont, leur envoient des ordres et reçoivent les prestations dues comme au siège du bailliage.

Ainsi, Hugues de Grammont (1260), Aymon de Sallanches (1266), Anthelme d'Amaysin (1271), Guy Bovard (1274), Guillaume Portier (1283).

Guillaume de Septème figure le premier avec la désignation de bailli du Chablais et du Genevois en 1286.

Voici la liste des baillis du Valais et du Chablais et du Genevois, selon mes notes prises à Turin, celles de MM. van Berchem, Mallet, Naef, et les séries données par les Sociétés d'histoire de Savoie (IX, 321-25) et l'abbé Gonthier (1 vol.).

1282 noble Guillaume de Septème, châtelain de Chillon et bailli du Chablais et du Genevois

1289 Rodolphe Siriodi (Siriodi), châtelain de Chillon et bailli du Chablais (Cibrario : Storia di Savoia, II, 205).

1292 Guillaume de Septème. Le précédent lui fut-il associé ?

(1) Comptes de Saillon en 1256.

(2) Comptes du Chablais, 1260. Cibrario, II, 105-106, en note.

- 1296 Thomas de Conflans (de Confleto), châtelain de Chillon, bailli du Chablais.
- 1298 Amédée de Conflans, châtelain de Chillon, bailli du Chablais et du Genevois, après le décès de Thomas son frère (Turin).
- 1298 Hugonet de Chandseys, bailli du Chablais (Turin, compte de St-Maurice).
- 1300 Rodolphe de Montmayeur, châtelain de Chillon 1300-1304, puis d'Evian, bailli du Chablais et du Genevois (Turin).
- En 1306, Jacques de Quart, peut-être vice-bailli, fit raser le château de Rovorea dans le val d'Aulps.
- 1312 Hugues de la Rochette, châtelain de Chillon et bailli du Chablais (Turin et Académie Salésienne).
- 1318 Humbert de Chevron-Villette, châtelain d'Evian, bailli du Chablais (Turin, Gremaud III, 347).
- 1320 Galeys Etienne de la Baume (de la Balme ?), châtelain d'Evian-Féternes, bailli du Chablais, fit fortifier Evian (Turin, Acad. Salésienne).
- 1330 Aymon de Verdonne, châtelain de Chillon, bailli du Chablais et du Genevois (Turin, M. D. R. X, 198).
- 1335 Humbert de Châtillon, dit Provana, châtelain de Chillon et bailli du Valais (Turin, Acad. Salésienne).
- 1342 Guillaume de Montbel, seigneur d'Entremont, châtelain de Chillon et bailli.
- 1343 Humbert Bâtard de Savoie, châtelain de Chillon, bailli du Chablais et du Genevois, a pour lieutenant Guillaume Foresta (Turin, Acad. Salésienne).
- 1345 Guillaume de Montbel, châtelain de Chillon, bailli du Chablais (Turin).
- 1349 Aymon de Pontverre, seigneur d'Aigremont, châtelain de Chillon et bailli du Chablais (Turin, van Berchem, Gr. V, 416).
- 1351 Jean de la Chambre, vicomte de Maurienne, châtelain de Chillon, bailli du Chablais et du Valais (Turin, Gr. V, 19).

En même temps l'on relève dans nos chartes des baillis savoyards propres au Valais.

Ainsi en 1352 Humbert de Corgevone, vice-bailli du Valais pour le comte Amédée VI, qui détient les châteaux de Tourbillon, de la Soie et de Montorge, etc., au nom de l'évêque.

- en 1363 Aymon d'Oron, vice-bailli du Valais, châtelain de Tourbillon et Montorge.
en 1354 Jean d'Aubonne, vice-bailli du Valais, châtelain de Tourbillon et Montorge.
en 1361 Jacquemet de Mouxy, vice-bailli du Valais.
en 1363 Jean de Challant, vice-bailli du Valais,
en 1366 et 1374 Jacques de Mionnaz, vice-bailli du Valais.
- 1353 François de la Sarraz (Serrata), châtelain de Chillon, bailli du Chablais (Turin, Grem., V. 99).
Lieutenants : (Richard de Dompierre (Turin) ; Jean de Cuarnens, 1355 (Corthesy : Les Ormonts, 165) ; Nantermet Borgeys de Villeneuve, 1361 (Turin).
- 1362 François de Prato, miles, bailli du Chablais (Acad. Sal, Cibrario).
- 1364 Guy Thome, châtelain de Chillon, bailli (Gonthier),
1366 Jean de Blonay, seigneur de St-Paul, châtelain de Chillon et bailli du Chablais (Turin, Académie Salésienne, Gr. V, 294).
Lieutenants : Amédée du Pas, 1366 (Turin) ; Ogéron Faysoly, 1376 (Turin) ; Mermet de Lausanne, 1381 (Turin) ; François de Pontverre, 1380 (Turin).
- 1383 Etienne Guerrit, châtelain de Chillon et bailli du Chablais (Turin, Naef).
Lieutenant: Mermet de Lausanne (Turin, Académie Salésienne).
- 1384 Jean de Blonay, héritier du précédent, châtelain de Chillon et bailli du Chablais (Turin, Acad. Salés., Gr. VI, 50-311, 355-580).
Lieutenants : Mermet de Lausanne, 1384 ; Ogéron Faysoly, 1385 (Turin) ; Girard Gœti, 1388 (Turin) ; Hugonet Guillemet Chaboud, 1389 (Turin) ; Amédée Verdet (d'Aigle), 1394 (Turin).
En 1386 Rodolphe de Gruyères, vice-bailli du Valais, châtelain de Tourbillon.
- 1402 Jacques Champion, châtelain de Chillon et bailli du Valais et du Chablais (Turin).
- 1405 Amédée de Challant, châtelain de Thonon et simultanément de Chillon, en 1409, et de Conthey-Saillon en 1422, bailli du Chablais et du Valais (Turin, Gr. VII, 155).
Lieutenants : François Bouvier, vice-bailli, 1406 (Gr. VII, 68) ; Pierre du Châtelet de Monthey, 1413

- (Turin); Pierre Burdet, 1415 (Turin) ; Jean Cervent de Conthey, 1415 (Rameau) ; Guillaume de Pontverre, 1419 (Turin) ; Hugonin Leyderi, 1421 (Turin).
- 1422 Jacques et Guillaume, fils d'Amédée de Challant, châtelain de Chillon, probablement bailli (Turin).
Lieutenants : Pierre de Cupelino, 1422 ; François Bouvier, 1426, vice-bailli.
- 1429 Jacques de Mouxy, châtelain de Conthey et de Chillon et bailli du Chablais (Turin, Acad. Salés.).
- 1431 Jean de Mouxy, châtelain de Conthey-Saillon, bailli du Chablais (Turin, Acad. Salésienne).
Lieutenant : Pierre du Châtelard (Turin).
- 1433 François Bouvier, châtelain de Conthey-Saillon, bailli du Chablais (Turin).
Lieutenant : Perronet Cavelli (Turin).
- 1442 Jean de Menthon, châtelain de Conthey-Saillon, bailli du Chablais (Turin).
Lieutenants : Aymon de Villars, 1442, vice-bailli 1448 (Gr. VIII, 379) ; Humbert de Villars, 1449 (Turin), vice-bailli ?
- 1451 Antoine Hôte, châtelain de Conthey-Saillon, bailli du Chablais (Turin).
- 1453 Louis de Cavilloro, châtelain de Conthey-Saillon, bailli du Chablais (Turin).
- 1456 Jean de Menthon, châtelain de Conthey-Saillon, bailli du Chablais (Turin).
Lieutenant : Humbert de Villars, vice-bailli (Gr. VIII).
- 1469 Claude de Menthon, fils de Jean, châtelain de Conthey-Saillon, bailli encore en 1490 (disent les annales de l'Acad. Salésienne).
- 1502 Georges de Menthon, châtelain du Chablais et lieutenant du duc Philibert (Turin). — Ce titre remplaçait-il celui de bailli ?
- 1504 Pierre du Rosey, vidomme de Monthey, vice-bailli (Imesch, 62-65).
- 1510 Pierre du Rosey, bailli (Acad. Salésienne, Gonthier).
- 1513 Louis de Compeys, seigneur de Féternes, bailli du Chablais (Académie Salésienne).
- 1520 Jean-François de Blonay, seigneur de Maxilly, vice-bailli (Gonthier).
- 1525 Aymon du Rosey, vice-châtelain, puis châtelain de Thonon (Turin), vice-bailli et bailli du Chablais.

(A suivre) Abbé Jean-Emile TAMINI.